

2026-04-116

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue en public le 7 avril 2026 à 19 h 30 et à laquelle étaient présents:

Siège #1 - Manon Provencher
Siège #2 - Marc-Antoine Drouin
Siège #3 - Sylvain Vidal
Siège #4 - Nadine Nolet
Siège #5 - Pierre Audesse
Siège #6 - Bernard Breton

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Yves Gingras, maire.
Monsieur Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire de la séance.

Après vérification du quorum, monsieur Yves Gingras, maire, souhaite la bienvenue aux conseillères et aux conseillers ainsi qu'au public

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS,**

Que la séance du 7 avril 2026 soit ouverte.

2026-04-117

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7 avril à 19h00

Assemblée publique de consultation :

- Règlement 606-02-26 modifiant le règlement de zonage 251-11-07 visant à créer la zone R-112 à même la zone R-107, agrandir la zone R-102 à même la zone R-107 et corriger une erreur cléricale en renommant une des zones M-46
- Règlement 607-02-26 visant à adopter un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments afin de tenir compte des obligations de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Demande de dérogation mineure 1025 avenue Sevigny

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS,**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

- 3.1** - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 608-04-26 édictant le code éthique et de déontologie des élus(es) municipaux
- 3.2** - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 609-04-26 décrétant une dépense de 1 219 369 \$ et un emprunt de 1 219 369 \$ pour l'aménagement et l'exploitation d'un lieu d'élimination de neiges usées et d'entreposage de sel de voirie
- 3.3** - Règlement 609-04-26 - Date et lieu de l'assemblée publique de consultation

- 3.4 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 610-04-26 relatif aux fossés, aux ponceaux et aux entrées charretières
- 3.5 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 611-04-26 modifiant l'annexe "A" du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés 550-01-24
- 3.6 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 612-04-26 sur la gestion des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit
- 3.7 - Club Lions St-Agapit - Demande de commandite pour un événement spécial
- 3.8 - Comptes passés dus et intérêts - Autorisation au directeur général pour radier les montants dus de deux cents (200) dollars et moins
- 3.9 - Office d'habitation du Sud des Appalaches - Approbation du budget révisé en date du 3 mars 2026
- 3.10 - Chambre de commerce de Lotbinière - Renouvellement de l'adhésion membre régulier
- 3.11 - Attestation des chiffres du volet d'entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du Ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 3.12 - Assurances - Modification de la franchise de la police d'assurance
- 3.13 - Projet rénovations infrastructures avenue Bergeron - Servitude à acquérir partie lot 3 639 220
- 3.14 - Vie active Saint-Agapit - Demande de commandite pour achat de matériel

4 - URBANISME

- 4.1 - Second projet de Règlement numéro 606-02-26, modifiant le règlement de zonage 251-11-07 visant à créer la zone R-112 à même la zone R-107, agrandir la zone R-102 à même la zone R-107 et corriger une erreur cléricale en renommant une des zones M-46
- 4.2 - Règlement 607-02-26 visant à adopter un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments afin de tenir compte des obligations de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, art. 145.41)
- 4.3 - Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles
- 4.4 - Demande d'amendement au projet de loi no 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- 4.5 - Demande de dérogation mineure : 1025 avenue Sevigny

5 - TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1 - Dépôt du Rapport annuel 2025 sur l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU)
- 5.2 - Dépôt du Bilan annuel 2025 sur la qualité de l'eau potable
- 5.3 - Étangs aérés - Offre de service de Normand Côté entrepreneur électricien inc. pour l'installation et branchement d'équipements
- 5.4 - Eau potable - Offre de service de AtkinsRéalis pour le balancement hydraulique du réseau d'eau potable
- 5.5 - Puits rivière Noire - Réclamation d'honoraires professionnels supplémentaires par Groupe Géos
- 5.6 - Nettoyage de regards pluvial et de conduites sanitaires par Sanivac

6 - SÉCURITÉ INCENDIE

- 6.1** - École Beaurivage - Autorisation d'entraves partielles pour le bal des finissants
- 6.2** - École de pompier - Offre de prix pour l'achat d'un simulateur 4 gaz (Gaz trainer)
- 6.3** - Projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'appareils respiratoires autonomes - Entériner la dépense pour les services juridiques de la Fédération québécoise des municipalités
- 6.4** - Service incendie Saint-Agapit - Octroi du contrat à Boivin & Gauvin pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants et autonomes (APRIA) et accessoires
- 6.5** - Service incendie - Embauche de trois pompiers à temps partiel

7 - LOISIRS & CULTURE

- 7.1** - Parc des Générations - Offre de prix pour l'achat de tables à pique-nique en béton
- 7.2** - Aréna - Offre de prix pour l'achat de joints d'étanchéités pour le condenseur ammoniac / glycol
- 7.3** - Service des loisirs - Autorisation de vendre des produits alcoolisés lors des tournois au terrain de balles municipal pour l'été 2026
- 7.4** - Tour CIBC Charles-Bruneau - Demande d'autorisation de passage
- 7.5** - Centre sportif G.H. Vermette - Autorisation de présenter un projet dans le cadre du programme PAFIRSPA
- 7.6** - Centre sportif G.H. Vermette - Offre de service de DG3A Architecte pour la mise à jour du dossier de demande de subvention au PAFIRSPA
- 7.7** - Festival Country de Lotbinière - Nomination d'un coordonnateur municipal et d'un élu sur le comité de suivi
- 7.8** - Loisirs - Embauche d'enseignants pour les cours de tennis municipaux et pour les ateliers en nature
- 7.9** - Activité de rassemblement communautaire - Autorisation pour la tenue d'un marché public sous le Chapiteau municipal le 30 mai 2026

8 - APPROBATION DES COMPTES

- 8.1** - Approbation des comptes du mois

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - ADOPTION SÉANCE TENANTE DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2026

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

3.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 608-04-26 édictant le code éthique et de déontologie des élus(es) municipaux

Bernard Breton, par la présente

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 608-04-26 édictant le code éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Dépose le projet de règlement 608-04-26 édictant le code éthique et de déontologie des élus(es) municipaux.

Une dispense de lecture est demandée.

3.2 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 609-04-26 décrétant une dépense de 1 219 369 \$ et un emprunt de 1 219 369 \$ pour l'aménagement et l'exploitation d'un lieu d'élimination de neiges usées et d'entreposage de sel de voirie

Pierre Audesse, par la présente

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 609-04-26 décrétant une dépense de 1 219 369 \$ et un emprunt de 1 219 369 \$ pour l'aménagement et l'exploitation d'un lieu d'élimination de neiges usées et d'entreposage de sel de voirie.

Dépose le projet de règlement 609-04-26 décrétant une dépense de 1 219 369 \$ et un emprunt de 1 219 369 \$ pour l'aménagement et l'exploitation d'un lieu d'élimination de neiges usées et d'entreposage de sel de voirie.

Une dispense de lecture est demandée.

2026-04-118

3.3 - Règlement 609-04-26 - Date et lieu de l'assemblée publique de consultation

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 mai 2026 à 19 h 00 au Complexe des Seigneuries situé au 1080 avenue Bergeron à Saint-Agapit.

Que le conseil municipal désigne Manon Provencher et Pierre Audesse pour expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendre les personnes et organisme qui désirent s'exprimer.

3.4 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 610-04-26 relatif aux fossés, aux ponceaux et aux entrées charretières

Bernard Breton, par la présente

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 610-04-26 relatif aux fossés, aux ponceaux et aux entrées charretières.

Dépose le projet du Règlement 610-04-26 relatif aux fossés, aux ponceaux et aux entrées charretières.

Une dispense de lecture est demandée.

3.5 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 611-04-26 modifiant l'annexe "A" du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés 550-01-24

Sylvain Vidal, par la présente

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 611-04-26 modifiant l'annexe "A" du règlement harmonisé sur la

sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés numéro 550-01-24.

Dépose le projet du Règlement 611-04-26 modifiant l'annexe "A" du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés numéro 550-01-24.

Une dispense de lecture est demandée.

3.6 - Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 612-04-26 sur la gestion des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit

Manon Provencher, par la présente

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement 612-04-26 sur la gestion des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit.

Dépose le projet du Règlement 612-04-26 sur la gestion des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit.

Une dispense de lecture est demandée.

2026-04-119

3.7 - Club Lions St-Agapit - Demande de commandite pour un évènement spécial

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

De verser une subvention de 150 \$ au Club Lions St-Agapit pour la tenue d'une assemblée spéciale.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 11000 970 - Autres organismes.

2026-04-120

3.8 - Comptes passés dus et intérêts - Autorisation au directeur général pour radier les montants dus de deux cents (200) dollars et moins

ATTENDU QUE cette résolution abroge la résolution 2022-04-173 « Comptes passés dus et intérêts - Autorisation au directeur général pour radier les montants dus de moins de cinquante (50) dollars ».

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'autoriser le directeur général greffier-trésorier à radier les comptes passés dus ainsi que les intérêts d'un montant de deux cents (200) dollars et moins.

2026-04-121

3.9 - Office d'habitation du Sud des Appalaches - Approbation du budget révisé en date du 3 mars 2026

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que la Municipalité de Saint-Agapit approuve le budget révisé du 3 mars 2026 tel que soumis par l'Office d'habitation du Sud des Appalaches.

2026-04-122

3.10 - Chambre de commerce de Lotbinière - Renouvellement de l'adhésion membre régulier

**SUR LA PROPOSITION DE MARC-ANTOINE DROUIN,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

De renouveler l'adhésion comme membre régulier à la Chambre de commerce de Lotbinière au coût de 125 \$ plus taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 11000 970 - Autres organismes.

2026-04-123

3.11 - Attestation des chiffres du volet d'entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du Ministère des Transports et de la Mobilité durable

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et que ceux-ci ont été dépensés dans les rues locales de niveaux 1 et 2 de la façon suivante : entretien d'hiver : 426 639 \$; autres que pour l'entretien d'hiver : 378 558 \$.

Que le montant de l'aide financière reçu en 2025 est de 4 085\$.

2026-04-124

3.12 - Assurances - Modification de la franchise de la police d'assurance

ATTENDU QUE certains bâtiments municipaux ont fait l'objet d'une réévaluation de la valeur de reconstruction et de remplacement des biens municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite optimiser les coûts liés à sa police d'assurance;

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que la Municipalité autorise la modification de sa police d'assurance afin d'établir une franchise de 25 000 \$ sur tous les bâtiments municipaux, ainsi que le paiement de toute surprime calculée au prorata pour la durée restante du contrat.

2026-04-125

3.13 - Projet rénovations infrastructures avenue Bergeron - Servitude à acquérir partie lot 3 639 220

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que le maire et le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte notarié établissant une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'entretien sur le lot partie 3 639 220 en faveur de la Municipalité de Saint-Agapit, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la Municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

2026-04-126

3.14 - Vie active Saint-Agapit - Demande de commandite pour achat de matériel

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS,**

De verser une subvention de 380 \$ à Vie active pour l'achat de matériel servant à la tenue de leur activité.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 11000 970 - Autres organismes.

4 - URBANISME

2026-04-127

4.1 - Second projet de Règlement numéro 606-02-26, modifiant le règlement de zonage 251-11-07 visant à créer la zone R-112 à même la zone R-107, agrandir la zone R-102 à même la zone R-107 et corriger une erreur cléricale en renommant une des zones M-46

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage à condition d'être conforme à son plan d'urbanisme et au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire modifier son règlement de zonage n°251-11-07 afin de créer la zone R-112 à même une partie de la zone R-107;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire modifier son règlement de zonage n°251-11-07 afin d'agrandir la zone R-102 à même une partie de la zone R-107;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite autoriser l'usage « H-2 Unifamiliale jumelée » dans les zones R-112 et R-107 et l'usage « H-1 Unifamiliale isolée » dans la zone R-102;

ATTENDU QU'UNE erreur cléricale est venue créer deux zones M-46;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Audesse pour la présentation du présent projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2026;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2026 ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a fait l'objet d'une séance de consultation publique tenue le 7 avril 2026, et ce en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A-19.1);

ATTENDU QU'À la suite des commentaires formulés lors de cette assemblée publique, la Municipalité n'a pas à modifier le texte de son projet de règlement;

ATTENDU QUE la modification du règlement de zonage est assujettie à l'approbation référendaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L. R.Q., chap. A-19.1)

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que le Second projet de Règlement numéro 606-02-26, modifiant le règlement de zonage 251-11-07 visant à créer la zone R-112 à même la zone R-107, agrandir la zone R-102 à même la zone R-107 et corriger une erreur cléricale en renommant une des zones M-46 soit et est adopté.

2026-04-128

4.2 - Règlement 607-02-26 visant à adopter un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments afin de tenir compte des obligations de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, art. 145.41)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et régie par le Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit doit adopter un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) au plus tard le 1^{er} avril 2026 ;

ATTENDU QUE ce règlement contient des normes visant à empêcher le déperissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par Pierre Audesse lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par Manon Provencher à la séance ordinaire du 2 mars 2026

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 7 avril 2026 ;

SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Règlement 607-02-26 visant à adopter un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments afin de tenir compte des obligations de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, art. 145.41) soit et est adopté.

2026-04-129

4.3 - Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles

ATTENDU QUE la demande liée au dossier 451416 a été autorisée, mais il y a eu un oubli du demandeur pour une des aliénations sollicitées qui devait être accompagné d'une demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 3 639 992 souhaite acquérir une partie du lot 4 666 823 pour une utilisation résidentielle accessoire;

ATTENDU QUE les lots aliénés par la demande sont tous situés en bordure de la Route 116;

ATTENDU QUE le lotissement prévu possédera la même superficie qu'actuellement, soit une superficie totale de 4 439,5 m²;

ATTENDU QUE le lot 3 639 992 possédera une largeur de 45,57 mètres et une profondeur de 95 mètres;

ATTENDU QUE le lot 3 639 992 est déjà utilisé à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE l'aliénation vise à faire correspondre les limites cadastrales à l'occupation réelle des parcelles de terrain;

ATTENDU QUE le garage résidentiel appartenant aux propriétaires du lot 3 639 992 est situé sur le lot 4 66 823 utilisé à des fins agricoles;

ATTENDU QU'une partie du lot 3 639 992 est utilisé à des fins agricoles par le propriétaire du lot 4 666 823 et que la parcelle sera reprise par celui-ci;

ATTENDU la recommandation favorable du comité d'urbanisme;

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que la Municipalité de Saint-Agapit appuie la demande telle que formulée ci-dessus à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

2026-04-130

**4.4 - Demande d'amendement au projet de loi no 22 afin d'abroger
l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l'obligation de les appliquer;

ATTENDU QUE les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245.1), sans réflexion ni étude d'impacts préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés;

ATTENDU QUE cette procédure exclusive aux milieux humides et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois;

ATTENDU QUE l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués

dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada;

ATTENDU QUE la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale;

ATTENDU QUE le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs;

ATTENDU QUE l'abrogation de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC;

ATTENDU QUE le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formé en vertu de la Déclaration de réciprocité signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme comme mesure prioritaire dans un projet de loi;

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS,**

Que la municipalité de Saint-Agapit demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi n° 22 abrogeant l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux.

Que copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission.

2026-04-131

4.5 - Demande de dérogation mineure : 1025 avenue Sevigny

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage détaché dérogatoire ;

ATTENDU QUE la demande n'est pas contraire à aucun objectif du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU QUE l'application du règlement de zonage ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QU'UNE dérogation mineure n'est surtout pas un moyen de répondre à la demande du requérant « à sa convenance » et une incitation au non-respect des règlements;

ATTENDU QUE le comité recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure telle que présentée;

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

De refuser la demande de dérogation mineure pour le 1025, avenue Sévigny.

5 - TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 - Dépôt du Rapport annuel 2025 sur l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU)

Le directeur général dépose le Rapport annuel 2025 sur l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU).

5.2 - Dépôt du Bilan annuel 2025 sur la qualité de l'eau potable

Le directeur général dépose le Bilan annuel 2025 sur la qualité de l'eau potable.

2026-04-132

5.3 - Étangs aérés - Offre de service de Normand Côté entrepreneur électricien inc. pour l'installation et branchement d'équipements

**SUR LA PROPOSITION DE NADINE NOLET,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de Normand Côté entrepreneur électricien inc. au montant 3 166.51 \$ plus taxes pour l'installation et le branchement d'équipements aux étangs aérés.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 41400 521 - Entretien et réparation.

2026-04-133

5.4 - Eau potable - Offre de service de AtkinsRéalisis pour le balancement hydraulique du réseau d'eau potable

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de AtkinsRéalisis pour la révision de l'étude de balancement hydraulique du réseau d'eau potable au coût de 30 750 \$ plus taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 59 11000 000 - Surplus accumulé non-réservé et que la dépense soit portée au code budgétaire 23 07000 007 - Dév Sieur de Saint-Luc.

2026-04-134

5.5 - Puits rivière Noire - Réclamation d'honoraires professionnels supplémentaires par Groupe Géos

ATTENDU QUE Groupe Geos avait le mandat de faire des forages exploratoires dans le cadre du projet de raccordement des puits de la rivière Noire au réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU QU'EN raison du retard d'Hydro-Québec à émettre les autorisations requises, Groupe Geos a dû assumer des coûts supplémentaires pour la foreuse, le technicien et la mobilisation;

ATTENDU QUE ces coûts ont été soumis au chargé de projet de la Municipalité pour préautorisation;

**SUR LA PROPOSITION DE MARC-ANTOINE DROUIN,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'autoriser le paiement de 7 500 \$ plus taxes à Groupe Geos pour des coûts supplémentaires pour la foreuse, le technicien et la mobilisation dans le cadre du projet de raccordement des puits de la rivière Noire au réseau d'aqueduc municipal.

Que les fonds nécessaires à ces dépenses soient pris à même le Programme de transfère pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 et que la dépense soit portée au code budgétaire 23 04038 721 - Puits rivière Noire.

2026-04-135

5.6 - Nettoyage de regards pluvial et de conduites sanitaires par Sanivac

**SUR LA PROPOSITION DE MANON PROVENCHER,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de service de Sanivac au montant 6 828 \$ plus taxes pour le nettoyage de puisards pluviales et le nettoyage de conduites sanitaires.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 41500 521 - Entretien et réparation - travaux de génie.

6 - SÉCURITÉ INCENDIE

2026-04-136

6.1 - École Beaurivage - Autorisation d'entraves partielles pour le bal des finissants

**SUR LA PROPOSITION DE NADINE NOLET,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'autoriser la direction de l'école Beaurivage à fermer la voie Nord entre l'avenue Pouliot et l'entrée véhiculaire de l'école secondaire Beaurivage le 20 juin 2026 entre 16 h et 18 h 30 lors du bal des finissants.

2026-04-137

6.2 - École de pompier - Offre de prix pour l'achat d'un simulateur 4 gaz (Gaz trainer)

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS,**

D'accepter l'offre de prix de l'Arsenal au montant de 9 218 \$ plus taxes pour l'achat d'un simulateur 4 gaz (Gaz trainer) de marque LION.

Que la somme de 9 043 \$ nécessaire à cette dépense soit prise à même le code budgétaire 59 13100 076 - Surplus accumulé réservé École de pompiers et que la dépense soit portée au code budgétaire 02 29000 725 - Machinerie outillage équipement EP.

Que la somme de 175 \$ plus taxes soit prise à même le code budgétaire 02 29000 725 - Machinerie outillage équipement EP.

2026-04-138

6.3 - Projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'appareils respiratoires autonomes - Entériner la dépense pour les services juridiques de la Fédération québécoise des municipalités

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS,**

D'entériner la dépense de 2 121.53 \$ plus taxes pour la vérification et la correction du devis d'appel d'offres public par le service juridique de la Fédération québécoise des municipalités dans le cadre du projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'appareils respiratoires autonomes

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 41400 521 - Entretien et réparation.

2026-04-139

6.4 - Service incendie Saint-Agapit - Octroi du contrat à Boivin & Gauvin pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants et autonomes (APRIA) et accessoires

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Dosquet, Saint-Gilles et Lotbinière ont participé à un processus commun pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants et autonomes (APRIA) et accessoires;

ATTENDU QUE le contrat prévoit, pour la Municipalité de Saint-Agapit, la fourniture de 17 appareils de protection respiratoire isolants et autonomes (APRIA), 51 cylindres et 27 facials;

ATTENDU QUE des frais ont été engagés pour la préparation du devis d'appel d'offres public et que ces frais sont partagés entre les municipalités participantes au prorata des équipements commandés par chaque municipalité;

ATTENDU QUE la part de la Municipalité de Saint-Agapit s'élève à 599.32 \$ plus taxes;

ATTENDU QU'À la suite de la publication d'un appel d'offres public sur le site SEAO concernant le projet en titre, les soumissions relatives à la Municipalité de Saint-Agapit sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montant avant taxes
Arsenal	217 511 \$
Protection Incendie	227 722 \$
Boivin & Gauvin	178 665 \$
Aero Feu	272 140 \$

ATTENDU QU'après vérification par le responsable de l'appel d'offres M. Mathieu Bergeron, directeur du Service incendie, la soumission de Boivin & Gauvin a été jugée la soumission la plus basse conforme aux exigences des documents de l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE la présente résolution fait office de contrat et qu'elle reprend, sans les énumérer, toutes les conditions et obligations contenues dans les documents d'appel d'offres et auxquelles est soumis l'adjudicataire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit, n'assumera aucune responsabilité pour des frais encourus par l'adjudicataire entre l'ouverture des soumissions (19 mars 2026) et l'octroi du contrat par résolution;

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS,**

D'octroyer le contrat à Boivin & Gauvin au montant de 178 665 \$ plus taxes pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants et autonomes (APRIA) et accessoires à la Municipalité de Saint-Agapit conformément aux documents de l'appel d'offres public.

De défrayer la somme de 599.32 \$ plus taxes à titre de participation aux frais reliés à la préparation du devis d'appel d'offres public;

Que les fonds nécessaires soient pris à même le code budgétaire 59 11000 000 - Surplus accumulé non-réservé et que la dépense soit portée au code budgétaire 23 03000 725 - Appareils respiratoires.

2026-04-140

6.5 - Service incendie - Embauche de trois pompiers à temps partiel

**SUR LA PROPOSITION DE NADINE NOLET,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la Municipalité de Saint-Agapit procède à l'embauche de messieurs Samuel Paquet, Mathieu Lavoie et Jérémy Breton à titre de pompiers à temps partiel.

Que le salaire et les conditions de travail soient ceux qui s'appliquent aux pompiers possédant sa formation pompier 1 ou son DEP/DEC tel que prévu à l'entente des pompiers à temps partiel en vigueur.

7 - LOISIRS & CULTURE

2026-04-141

7.1 - Parc des Générations - Offre de prix pour l'achat de tables à pique-nique en béton

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de prix de Patio Drummond au montant de 4 903.64 \$ plus taxes pour l'achat de deux tables à pique-nique en béton pour le Parc des Générations.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 02 70130 522 - Entretien.

2026-04-142

7.2 - Aréna - Offre de prix pour l'achat de joints d'étanchéités pour le condenseur ammoniac / glycol

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de prix de CIMCO Réfrigération au montant de 9 855.40 \$ plus taxes pour l'achat de joints d'étanchéité pour le condenseur ammoniac / glycol.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le poste budgétaire 02 70130 522 - Entretien.

2026-04-143

7.3 - Service des loisirs - Autorisation de vendre des produits alcoolisés lors des tournois au terrain de balles municipal municipal pour l'été 2026

**SUR LA PROPOSITION DE NADINE NOLET,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'autoriser les organisateurs des tournois de balle à vendre des produits alcoolisés aux abords du terrain de balle municipal localisé au 1072 avenue Bergeron pour la saison 2026 lors des événements suivants :

- 6 juin 2026 - Les Alphas / 13 juin 2026 - Kevin Fournier / 10 et 11 juillet 2026 - 24 h de balle des Tailleurs de Bierre / 11 et 12 septembre 2026 - Les Alphas
- 19 septembre - Annabelle Villeneuve / 26 septembre 2026 - Groupe Novatech

Que cette autorisation soit conditionnelle à l'obtention, par les responsables de ces activités, des permis requis auprès de la Régis des alcools des courses et des jeux.

2026-04-144

7.4 - Tour CIBC Charles-Bruneau - Demande d'autorisation de passage

**SUR LA PROPOSITION DE NADINE NOLET,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'autoriser le Tour CIBC Charles-Bruneau à traverser le territoire de la Municipalité de Saint-Agapit le mercredi 8 juillet 2026 selon les modalités précisées dans le document soumis à l'appui de la demande et de leur

permettre d'utiliser les installations sanitaires du Centre sportif GH Vermette.

2026-04-145

7.5 - Centre sportif G.H. Vermette - Autorisation de présenter un projet dans le cadre du programme PAFIRSPA

**SUR LA PROPOSITION DE NADINE NOLET,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que la Municipalité de Saint-Agapit autorise la présentation du projet d'agrandissement et mise aux normes du Centre Sportif G.H. Vermette de Saint-Agapit – Phase 2 au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Agapit à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Que la Municipalité de Saint-Agapit désigne Patrice Boucher, directeur des loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2026-04-146

7.6 - Centre sportif G.H. Vermette - Offre de service de DG3A Architecte pour la mise à jour du dossier de demande de subvention au PAFIRSPA

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de prix de DG3A Architectes au montant de 7 900 \$ plus taxes pour la mise à jour du dossier de demande de subvention au PAFIRSPA pour le Centre G.H. Vermette.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le poste budgétaire 02 70130 522 - Entretien.

2026-04-147

7.7 - Festival Country de Lotbinière - Nomination d'un coordonnateur municipal et d'un élu sur le comité de suivi

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que Patrice Boucher, directeur des loisirs soit nommé représentant de la partie municipale pour la gestion de l'Entente de partenariat 2026-2030 | Festival Country de Lotbinière et qu'en son absence Maxime Cayer, responsable des travaux publics agisse à titre de suppléant.

Que Manon Provencher conseillère soit nommée comme représentante de la Municipalité sur le comité de suivi prévu dans l'Entente.

2026-04-148

7.8 - Loisirs - Embauche d'enseignants pour les cours de tennis municipaux et pour les ateliers en nature

**SUR LA PROPOSITION DE NADINE NOLET,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'autoriser l'embauche du personnel de la LTSA Tennis, pour les cours de tennis municipaux pour la saison estivale 2026 au salaire horaire de 35 \$.

D'autoriser l'embauche de monsieur Rémi Langlois-Morin, responsable de L'Appel des Cimes, pour l'animation des ateliers en nature pour les enfants de 4 à 7 ans. Il recevra un montant de 220 \$ par inscription.

Que les fonds nécessaires à ces dépenses soient pris à même le code budgétaire 02 70150 447 - Services techniques.

2026-04-149

7.9 - Activité de rassemblement communautaire - Autorisation pour la tenue d'un marché public sous le Chapiteau municipal le 30 mai 2026

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 7.6 « Activités de rassemblement communautaires » du Règlement de zonage 251-11-07 les événements tels que décrits ci-dessus, doivent respecter les conditions suivantes :

- Une résolution du Conseil municipal doit approuver l'événement;
- La Municipalité doit émettre un certificat d'autorisation à cet égard;
- Il est prévu des mesures de sécurité pour la protection du public;
- Des toilettes accessibles au public se trouvent sur le terrain où se déroule l'événement.

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'autoriser la tenue d'un marché public des artisans sous le chapiteau municipal à madame Alexandra Brassard-Nault le 30 mai 2026.

Que cette autorisation soit conditionnelle au respect des conditions énoncées à l'article 7.6 du Règlement de zonage 251-11-07.

8 - APPROBATION DES COMPTES

2026-04-150

8.1 - Approbation des comptes du mois

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que les listes des comptes compressibles et incompressibles de mars 2026 au montant de 1 288 315.75 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires :
Élus : 11 858.68 \$
Pompiers : 24 613.94 \$
Cadres et syndiqués : 90 546.94 \$

Comptes fournisseurs : 847 677.42 \$
Comptes fournisseurs déboursés : 313 618.77 \$

Liste des fournisseurs de mars 2026

	Nom	Description	Montant
1	Alex Coulombe Ltee	Produits pepsi	645,85
2	Alicia Deschênes	Frais déplacements	27,06
3	Allen Entrepreneur Général	Projet amélioration étang	267 150,97
4	Amélie Ladouceur	Remb. Place vacante	250,00
5	Annick Pouliot	Remb. Cellulaire	47,77
6	Apex Expert Conseil	Plan et devis puits rivière noire	22 049,91
7	Arsenal / CMP Mayer	Bunker pour pompiers	17 849,87
8	Atelier Genytech /Transdiff	Inspection mécanique	531,10
9	Atelier Mécanique LJNP	Réparation Dodge ram	2 938,12
10	Automatisation JRT	JRT problème inf.	609,37
11	Avantis Coopérative	Outils, articles et matériaux	6 423,43
12	BC2 Groupe Conseil	Honoraires professionnels	8 094,24
13	Béton Laurier	Soudure signalisation	3 628,33
14	Bi-Sports	Rondelles	160,96
15	Bonair SD/ Groupe Navada	Réparation tp4	8 087,65
16	Boulons Et Écrous A.M.	Boulon garage	84,62
17	Bouthillette Parizeau	Étude RCX	6 323,63
18	Buropro Citation	Papeterie	386,71
19	Carquest Laurier-Station	Produit nettoyage	192,76
20	CBSC Capital	Frais de location photocopieur	517,39
21	Centrale Syndicats Démocratiques	Cotisation syndicale	1 104,00
22	Centre Adrénaline Urbaine	Sortie semaine de relâche	998,58
23	Club Des Beaux Sentiers	Subvention pour opérations	250,00

24	Club Entrepôt (Loblaw S)	Friandises	362,65
25	CNESST	Protection personnel	1 355,36
26	COAIR	Tuyau garage	348,13
27	COMBEQ	Congrès 2026	1 172,75
28	Connexion DPRO	Cloud pour camera CDS, caserne et travaux publics	574,88
29	Construction A. Fecteau	Réparation halte vélo	344,93
30	Construction JC-7 inc.	Agrandissement aréna	259 463,49
31	Desjardins Ass.Vie- Santé-Retraite (Reer)	REER collectifs mars	9 570,36
32	Desjardins Assurances Collectives	Assurances collectives	8 779,65
33	DGE 9495-8758 inc.	Sel adoucisseur	4 203,95
34	DGE 9495-8758 inc.	Sel adoucisseur	8 779,49
35	École Nationale Des Pompiers	Inscription désincarcération et diverses examens incendie	4 318,34
36	Elodia Alexandre	Cours de chant et piano	4 985,00
37	Emballages L. Boucher	Produits sanitaires	1 995,65
38	Emmanuel Moreau	Remb. Cellulaire	60,00
39	Énergies Sonic	Propane	5 918,25
40	Énergir	Gaz naturel aréna	5 692,23
41	Entreprises Carl Rousseau	Ferme porte salle électrique	855,02
42	Entreprises François Michel	Réparation de p555	74,70
43	Entreprises Marcel Tétu	Puit de garage	2 067,78
44	Eurofins Environex	Test eau usée	4 520,84
45	Excavation Maxime Lemieux Enr.	Ramassage neige	5 185,37
46	Fédération Québécoise des municipalités	Plan de gestion des actifs en eau	613,61
47	Fonds d'information sur le Territoire	Frais de copies contrats notariés	187,20
48	Francois-Charles Lefrancois	Subvention tournoi de soccer	150,00
49	Fromagerie Bergeron	Fromage en grains	2 265,60
50	GC Crédit-Bail Québec	Location imprimante	324,88

51	Gestizone	Complément d'information étude écologique	574,88
52	Groupe A&A Québec	Frais pour photocopies	1 814,09
53	Groupe CCL	Procès-verbaux	1 013,12
54	Groupe Colas Québec	Pierre pour trottoir	574,87
55	Harnois Énergies	Diesel	3 950,90
56	Hydro-Québec	Électricité	68 569,13
57	Installation Rene Mailloux	Sentier en lumière et glissade disco	1 713,12
58	Ivcom (Produits Sanitaires Uniforme	Gant pour nettoyage	103,30
59	J. Larochelle Soudomac	Modification du bac	367,35
60	Jardins Saint-Antoine	Sauce à spaghetti	90,00
61	Javel Bois-Franc	Chlore	1 716,63
62	Jean-René Bombardier	Remb. Cellulaire	180,00
63	Joannie Paquet	Licence d'utilisation	344,93
64	Kone	Inspection ascenseur	1 499,43
65	Lacasse Machinerie	Gratte trottoir et pièce balai mécanique	5 499,99
66	Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L.	Services professionnels	4 904,37
67	Librairie Renaud-Bray	Achat de volumes	647,91
68	Logilys	Contrat de service	2 195,10
69	Mallette	Services professionnels	18 453,49
70	Mascottes & Cie	Mascotte -	335,00
71	Mathieu Bergeron	Diner pour formation	42,35
72	Mécanique D'autos St-Gilles (2007)	Frais de dépannage	174,19
73	Messer	Location de cylindre	98,80
74	Ministre des Finances	Contrib. Financière milieux humides puits rivière noire	37 688,31
75	Molson Coors Canada	Bière	2 641,73
76	Monroy	Produits de slush	648,28
77	Motionblock	Frais mensuel mars	120,72
78	MRC de Lotbinière	Quotes-parts 2026	111 531,10
79	Municipalité de Saint-Agapit	Soutien informatique	1 133,32
80	Myriam Daigle	Remboursement frais	60,00

81	Nordik Sports	Réparation laveuse, scie, souffleur	628,78
82	Office D'habitation Du Sud Appalaches	Budget révisé	73,00
83	Optimax	Savon et distributrice	246,05
84	Pages Jaunes	Publicité	25,29
85	Parents-Secours Saint-Agapit	Bingo du dimanche	200,00
86	Petits Ménestrels	Spectacle pour enfants	1 494,68
87	Pisciculture Denis Fournier	Pêche en bassin	2 293,75
88	Porte De Garage SM	Réparation porte	313,55
89	Produits Capital	Papier à main et hygiénique	247,93
90	Propulsion	Réparation génératrice	2 239,15
91	Protection incendie CFW	Vérification annuel	2 245,15
92	Purolator	Transport divers	386,38
93	Pyromax Pyrotechnie	Paieement initial feux d'artifices	4 311,56
94	R D R Consultants	Suivi aquifère	2 931,87
95	Radiateurs Lamontagne	Radiateur T5060	982,80
96	Receveur Général Canada	Avis d'écart assurance emploi	1 657,22
97	Receveur Général Canada	Remises à la source	20 395,75
98	Recyc.Lav	Gros rebut	2 528,48
99	Régie Intermun. St-Gilles-St-Agapit	Quote-part fonctionnement	33 151,50
100	Rentokil Terminix	Service antiparasitaire	346,99
101	Revenu Québec	Remises à la source	52 061,00
102	Revenu Québec	Rapport de taxes février	25 214,87
103	Robert Boileau	Appel de service zamboni	1 230,54
104	Sébastien St-Hilaire	DJ	250,00
105	Sécuritas Technologie	Système incendie et vol	165,14
106	Serge Laflamme	Enregistrement séances du conseil	300,00
107	Serrurier Auclair Enr.	Interventions divers	1 034,78
108	Service Alimentaire Gordon Canada	Nourriture	3 772,23
109	Service D'endie En Commun	Entraide pour feu	414,75

110	Services LED Électrique	Réparer disjoncteur	2 204,50
111	Shop De L'homme Des Bois	Bois gazebo	1 609,65
112	Société De Généalogie De Québec	Activité généalogie	150,00
113	Soudure JB	Base signalisation	981,06
114	Spectralite	Panneau du marché public	172,46
115	Stantec Experts- Conseils Ltée	Honoraire supplémentaire surveillance	1 050,59
116	Stéphanie Houle	Remb. Cellulaire	58,11
117	Steve Robert Graphique	Divers pour caserne	63,24
118	Télus (Cellulaires)	Cellulaires	904,25
119	Télus Affaires	Téléphonie IP	798,32
120	Télus Communication	Télésurveillance	403,20
121	Télus Quebec	Fibre internet	1 796,12
122	Toulebois Transformation	Aiguisage de couteau	348,36
123	Tradition	Épicerie	1 246,68
124	Transport Lotbinière	Autobus sortie semaine relâche	1 460,03
125	TZ Capitale Nationale Service Rac.	Abonnement service	563,38
126	Umbrella Technologies	Contrat de service	11 309,21
127	Vanessa Thériault	Bougeotte en famille	275,00
128	Variétés St-Agapit	Barres protéinées et trousse premiers soins	135,61
129	Veolia ES Canada Services Industriels	Achat échantillonneur étang	9 256,96
130	Videotron Ltée	Câblodistribution	145,65
131	Visa Desjardins (Cartes)	Fournitures divers départements	12 536,98
132	Yves Doyon	Formation caméra thermique incendie	1 474,80
Total :			1 161 296,19

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-04-151

10 - ADOPTION SÉANCE TENANTE DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2026

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que le procès-verbal du 7 avril 2026 soit adopté séance tenante, tel que rédigé.

2026-04-152

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que la séance soit levée à 20 h 24

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Fortin, directeur général
et greffier-trésorier

APPROBATION PAR LE MAIRE

Je, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

Yves Gingras, maire